

La structure pédagogique dans une Faculté de Médecine : mission, fonctions et conditions d'efficacité

Elaboration d'un consensus

A - Missions

Chaque Faculté a son histoire pédagogique : certaines sont très structurées, d'autres le sont moins et les ressources disponibles varient beaucoup d'un milieu à l'autre. Dans la communauté francophone, un certain nombre de Facultés de Médecine ont implanté une structure pédagogique qui peut être dénommée Bureau, Unité, Conseil, Centre, Département, etc. Sa mission est double et complémentaire : d'une part, la promotion de la pédagogie dans la Faculté ; d'autre part, l'animation pédagogique. La promotion vise la valorisation des préoccupations pédagogiques dans le milieu. Il s'agit de stimuler le milieu facultaire à partir de questions d'intérêt pédagogique. L'animation consiste à réaliser des actions concertées qui contribuent à l'amélioration de la qualité des prestations de formation dans la Faculté. Entre la simple animation d'activités pédagogiques déjà existantes et la promotion, différents degrés sont possibles en termes d'investissement dans la rénovation pédagogique. Ainsi, une Faculté qui aura fait le choix d'une réforme pédagogique pourra mandater la structure pour en faire une promotion importante. Une autre Faculté ayant déjà un niveau d'excellence non négligeable confiera un autre mandat qui peut être celui de l'animation d'activités de formation pédagogique des enseignants. Ces exemples s'inscrivent dans une dynamique stratégique de changement de la Faculté.

B - Fonctions d'une structure pédagogique

1^{re} fonction : l'information pédagogique dans la Faculté

La structure pédagogique fera d'abord le recueil des infor-

mations à caractère pédagogique dans la Faculté. Ce recueil se fera à plusieurs niveaux : à partir des différents acteurs de la communauté et des milieux extérieurs (comités, documentation, publications, etc.). Elle archivera toutes les informations potentiellement utiles (par exemple, une bibliothèque ou un centre de documentation regroupant les documents pédagogiques pertinents). Elle sélectionnera les informations utiles à un moment donné et les diffusera auprès des personnes et structures concernées sous diverses formes (bulletin d'information papier ou électronique, sessions d'information, etc.). Elle organisera des débats de nature pédagogique susceptibles d'intéresser tous les acteurs y compris éventuellement les étudiants. Elle fera la promotion des innovations pédagogiques (par exemple, en encourageant le développement et l'expérimentation d'une nouvelle méthode d'évaluation). Elle participera à l'organisation de réseaux pédagogiques internes et externes en établissant des collaborations pédagogiques intra, inter et transdisciplinaires.

2^e fonction : la formation pédagogique initiale et continue des enseignants

Une des fonctions principales de la structure pédagogique est d'assurer l'acquisition et le développement des compétences pédagogiques des enseignants. L'objectif principal est d'aider les enseignants à optimiser l'apprentissage des étudiants et d'aider ceux-ci à développer des stratégies d'apprentissage qui leur seront utiles la vie durant.

Les activités de formation doivent prendre en compte les niveaux de compétence pédagogique des enseignants tels

Ndlr : Ce texte est la synthèse de discussions de la réunion du Cercle des Experts en Pédagogie de la Conférence Internationale des Doyens des Facultés de Médecine d'Expression Française (CIDMEF). Participants : J.-H. BARRIER (Nantes) Coordonnateur, C. Belkahlia (Tunis), J.-L. Bernard (Marseille), C. Binet (Tours), B. Charlin (Montréal), R. Colin (Rouen), L. Coté (Québec), R. Darboux (Cotonou), J.-L. Debru (Grenoble), J.-F. Denef (Louvain), A.-S. Essoussi (Souise), Ph. Isidori (Bordeaux), K. Koumaré (Bamako), E. Lemarié (Tours), H. Loueslati (Tunis), E. Moïse (Port aux Princes), P.-D. N'Diaye (Dakar), Nu Viet Vu (Genève), M. Weber (Rouen), A. Zahaf (Sfax). Ce texte a été présenté à la réunion de l'AUFEMO (Beyrouth 3-4 mai 2001), c'est-à-dire les administratifs francophones des Facultés de Médecine, et à la session plénière de la CIDMEF (Tours, 25-26 mai 2001) pour évaluation.

que recommandés par la CIDMEF. Rappelons que ces trois niveaux sont :

- un niveau I de compétences minimales communes concernant tout postulant à un emploi, même transitoire d'enseignant ;
- un niveau II de capacités à planifier, réaliser et évaluer une action ou un temps de formation (il concerne tout universitaire ou professionnel de santé qui vise à une fonction pédagogique permanente) ;
- un niveau III de compétences approfondies dans un domaine spécifique de la pédagogie (personne ressource dans son institution).

3^e fonction : le conseil et l'assistance pédagogique

La fonction conseil se définit ici comme la formulation d'avis pédagogiques auprès des enseignants, des responsables facultaires et des autres structures pédagogiques en place (commission pédagogique, comité de programme). Il peut s'agir de conseils auprès des enseignants et des responsables, par exemple dans l'analyse et la résolution de problèmes pédagogiques vécus par les étudiants (comment aider un étudiant en difficulté d'apprentissage). La structure pédagogique peut aussi conseiller les instances décisionnelles facultaires, par exemple dans l'élaboration de politiques d'évaluation des enseignements et des enseignants, de critères pédagogiques visant la promotion des enseignants, etc.

L'assistance pédagogique, consiste en interventions de soutien dans le domaine de la planification d'actions de formation, par exemple par un appui à la planification pédagogique (donner des avis méthodologiques sur l'analyse des besoins, la formulation des objectifs, le choix des méthodes d'apprentissage et d'évaluation). L'expertise en planification pédagogique est donc indispensable pour exercer cette fonction d'assistance. Selon l'organisation facultaire, les ressources institutionnelles en place et les priorités du milieu, la structure pédagogique peut jouer un rôle conseil ou davantage celui de prise en charge d'activités.

La structure pédagogique n'a pas pour rôle d'assurer la gestion de programmes à quelque niveau que ce soit. Son intervention doit, en principe, prendre fin dès que tous les éléments nécessaires au bon fonctionnement d'un programme ont été réunis. Il appartient alors à la direction de programme et à la direction facultaire d'en contrôler l'implantation, le déroulement et l'évaluation.

4^e fonction : le conseil et l'appui pour l'optimisation des ressources humaines, matérielles et financières associées à l'enseignement

La structure pédagogique veille à faire des recommandations, principalement aux responsables facultaires, afin que les ressources nécessaires à l'organisation d'un enseignement de qualité et à l'apprentissage soient disponibles. Elle peut, par exemple, être sollicitée par les conseils pédagogiques sur la qualité didactique des supports d'enseignement et d'apprentissage (notes de cours, modules d'auto-apprentissage, supports audiovisuels, productions multimédias, etc.). Elle peut aussi jouer un rôle conseil dans l'implantation et le développement d'un centre de documentation pédagogique pour les enseignants ou d'un centre de ressources à l'apprentissage pour les étudiants.

5^e fonction : la recherche pédagogique

La structure pédagogique contribue à développer la recherche à caractère pédagogique via la mise sur pied de projets, le soutien des professeurs effectuant de telles recherches, la rédaction d'articles, etc. Innovation pédagogique et recherche pédagogique sont indissociables.

C - Conditions d'efficacité

Pour être utile à la Faculté, la structure pédagogique se doit d'abord d'être libre : elle doit bénéficier d'une réelle autonomie ; elle est au service de la Faculté et non d'une personne ou d'un groupe particulier de personnes. De plus, elle doit agir à titre strictement consultatif ; elle formule des avis et recommandations aux instances et autorités concernées. Enfin, elle doit être crédible et efficace. Pour y parvenir, il est important qu'elle se donne les moyens d'assurer son propre développement. Ceci implique la présence d'une bonne dynamique organisationnelle, c'est-à-dire la mise en place d'un programme activités de formation pédagogique continue pour ses membres et de mécanismes d'évaluation de ses actions quelles qu'elles soient. En fait, les membres associés à cette structure doivent faire preuve de professionnalisme et donner l'exemple !

Le texte et le questionnaire repris ci-dessous sont soumis aux lecteurs de la revue (qu'ils soient ou non membres d'une structure pédagogique dans leur faculté) dans le but de recueillir leur opinion et d'établir un consensus sur le rôle que devrait remplir une structure pédagogique au sein d'une faculté de médecine. Parallèlement, un questionnaire similaire a été adressé à l'ensemble des Doyens de la CIDMEF afin de recueillir l'avis des décideurs des Facultés.

Nom (facultatif) :

Etes-vous membre d'une faculté ? oui non

Si oui, laquelle ?

A - Quelle est, selon vous, enseignant, la pertinence des différentes fonctions possibles d'une « structure pédagogique » qui sont décrites ci-dessus ?

1^{ère} fonction : l'information pédagogique dans la Faculté

Pertinence : Nulle Médiocre Moyenne Bonne Excellente

Commentaires :

2^e fonction : la formation pédagogique initiale et continue des enseignants

Pertinence : Nulle Médiocre Moyenne Bonne Excellente

Commentaires :

3^e fonction : le conseil et l'assistance pédagogique

Pertinence : Nulle Médiocre Moyenne Bonne Excellente

Commentaires :

4^e fonction : le conseil et l'appui pour l'optimisation des ressources humaines, matérielles et financières associées à l'enseignement

Pertinence : Nulle Médiocre Moyenne Bonne Excellente

Commentaires :

5^e fonction : la recherche pédagogique

Pertinence : Nulle Médiocre Moyenne Bonne Excellente

Commentaires :

B – Que pensez-vous du paragraphe « Conditions d'efficacité » ?

C – Pensez-vous utile qu'une réflexion sur la structuration pédagogique soit menée dans votre établissement ?

oui peut-être non

Si oui, avec qui ?

- En interne avec vos personnes ressources ? oui peut-être non

- Avec l'aide d'un séminaire de structuration pédagogique de la CIDMEF ? oui peut-être non

- Avec l'aide d'une évaluation des programmes par la CIDMEF ? oui peut-être non

- Avec les 2 opérations de la CIDMEF successivement ? oui peut-être non

Dans quel ordre ?

- Par une autre structure ? oui peut-être non
Laquelle ? Et pour quel type d'opération ?

- Si vous pensez que cette réflexion n'est pas nécessaire
Pourquoi ?

D - Pouvez-vous décrire en quelques lignes l'actuelle structuration pédagogique de votre établissement ?

Points faibles :

Points forts :

Merci d'adresser ce questionnaire rempli au Professeur J.-H. Barrier (Président du Conseil Pédagogique de la CIDMEF) par

Mme G. Blanchet

Service de Médecine Interne - Hôtel-Dieu

Place Alexis Ricordeau - 44093 NANTES CEDEX 1 - Fax (33) 2 40 08 33 79

Courriel : gyslhaine.blanchet@sante.univ-nantes.fr